Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 78 du 9 octobre 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 3

DÉCISION n° 0-21873-2020/ARM/DPMM/DIR

relative aux modalités de délégation de signature du directeur du personnel militaire de la Marine pour signer en son nom.

Du *30 septembre 2020*

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE :

DÉCISION n° 0-21873-2020/ARM/DPMM/DIR relative aux modalités de délégation de signature du directeur du personnel militaire de la Marine pour signer en son nom.

Du 30 septembre 2020

NOR A R M B 2 0 5 5 3 6 0 S

Pièce(s) jointe(s) :

une annexe

Texte(s) modifié(s) :

- Décision N° 0-14041-2020/ARM/DPMM/DIR du 03 juillet 2020 relative aux modalités de délégation de signature du directeur du personnel militaire de la marine pour signer en son nom.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM 112.6.

Référence de publication :

Le directeur du personnel militaire de la marine,

Décide :

Le document de référence est modifié comme suit :

- remplacer l'annexe II par celle joint.

Mention sera faite sur le document modifié du présent modificatif.

Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,

Guillaume GOUTAY.

ANNEXE

ANNEXE II.

AUTORITÉS AYANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE POUR SIGNER EN SON NOM

FONCTION	AUTORITÉ RECEVANT DÉLÉGATION	OBSERVATIONS
ADIR	Adjoint au directeur du personnel militaire de la marine	Dans la limite de ses attributions
SDEPRH	Sous-directeur « études et politique des ressources humaines »	Dans la limite de ses attributions
SDG	Sous-directeur « gestion du personnel »	Dans la limite de ses attributions
SDREF	Sous-directeur « recrutement, écoles et formation »	Dans la limite de ses attributions
PRH	Chef du bureau « politique des ressources humaines »	Dans la limite de ses attributions
EFF	Chef du bureau « effectifs militaires »	Dans la limite de ses attributions
CPM	Chef du bureau « condition du personnel de la marine »	Dans la limite de ses attributions
PC	Chef du bureau « personnel civil »	Dans la limite de ses attributions
PMS	Chef du service « pilotage de la masse salariale »	Dans la limite de ses attributions

FONCTION	AUTORITÉ RECEVANT DÉLÉGATION	OBSERVATIONS
	Chef de la cellule « section unité opérationnelle RH »	Pour signer les actes relatifs à la section « unité opérationnelle des ressources humaines »
PM1	Chef du bureau « officiers »	Dans la limite de ses attributions
	Chargé de la section emploi « SURF »	Pour signer les actes relatifs à la gestion du personnel officier
PM2	Chef du bureau « équipage de la flotte et marins des ports »	Dans la limite de ses attributions
PM3	Chef du bureau « réserve militaire »	Dans la limite de ses attributions
FORM	Chef du bureau « écoles et formation »	Dans la limite de ses attributions
JUR	Chef du bureau « règlementation générale et affaires juridiques »	Dans la limite de ses attributions
APM	Chef du bureau « administration du personnel militaire »	Dans la limite de ses attributions
	Adjoint au Chef du pôle « contrôle interne, frais de déplacement et pensions »	Pour signer les concessions de passage gratuit liées à une mutation
	Chef du pôle « contrôle interne, frais de déplacement et pensions »	Pour signer les concessions de passage gratuit liées à une mutation en cas d'absence ou d'empêchement de l'adjoint au Chef du pôle « contrôle interne, frais de déplacement et pensions »

FONCTION	AUTORITÉ RECEVANT DÉLÉGATION	OBSERVATIONS
	Adjoint à la cellule solde du bureau « droits financiers individuels »	Pour signer les concessions de passage gratuit liées à une mutation en cas d'absence ou d'empêchement de l'adjoint au Chef du pôle « contrôle interne, frais de déplacement et pensions »
BSIRH	Chef du bureau « systèmes d'information des ressources humaines »	Dans la limite de ses attributions
CERH	Chef du centre d'expertise des ressources humaines	Dans la limite de ses attributions et pour signer les rapports de la cellule d'audit interne et de conseil relatifs aux missions effectuées à compter du 1er janvier 2021
	Adjoint au chef du centre d'expertise des ressources humaines	Dans la limite des attributions du chef du CERH en cas d'absence ou d'empêchement
SPM	Chef du service de psychologie de la marine	Dans la limite de ses attributions
SRM	Chef du service de recrutement dans la marine	Dans la limite de ses attributions